

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC est par la présente donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qu'une séance ordinaire de la municipalité sera tenue en la salle du conseil de Saint-Jude le 1er octobre 2025 dès 20h00 au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

Lors de cette séance, le Conseil municipal doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivante :

Désignation de
l'immeuble : lot 6 103 895

- Permettre l'implantation du garage à une distance inférieure à 2 mètres de la limite de propriété
- La demande vise à autoriser une corniche de 4 pieds de longueur, située à 0,56 mètre de la limite de propriété, plutôt qu'à la distance réglementaire minimale d'un mètre.

Désignation de
l'immeuble : lot 6 689 335

- Une demande de PIIA afin de procéder à la construction d'une habitation unifamiliale.

Désignation de
l'immeuble : lot 2 709 205

- Une demande de PIIA afin de procéder à la modification des fenêtres ainsi que leurs grandeurs dans une zone patrimoniale

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Jude, ce 17 septembre 2025



Myriam Fournier,
Directrice générale
et greffière-trésorière